

Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatcivil@mairie-lamotteservolex.fr

Cimetière

La ville possède deux cimetières : l'un au chef-lieu, l'autre au Tremblay. Ils sont ouverts de 7h à 20h.

Peuvent être inhumées dans les cimetières de La Motte-Servolex :

- les personnes décédées sur le territoire de la Commune, quel que soit leur domicile,
- les personnes domiciliées sur la Commune quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille, quel que soit leur domicile et le lieu de leur décès.

Attention : nul ne peut réserver ou acheter une concession s'il n'y a pas eu de décès.

Prix au 1^{er} janvier 2012 (délibération du conseil municipal du 13/12/2011)

❖ Concessions pour Tombes pleine terre

Emplacement d'une durée de 15 ans	216,00 €
Emplacement d'une durée de 30 ans	432,00 €

❖ Concessions pour caveaux d'une durée de 50 ans

Emplacement pour caveaux 3 places (2,50 m ²)	900,00 €
Emplacement pour caveaux 6 places (5m ²)	1 920,00 €

❖ Caveaux 3 places 2 600,00 €

Soit caveau + terrain = 3500€

❖ Caveaux 6 places 3 600,00 €

Soit caveau + terrain = 5520€

❖ Columbarium (cases pouvant contenir jusqu'à 4 urnes suivant la taille)

- Concession 15 ans	390,00 €
- Concession 30 ans	780,00 €
- Plaque gravée	135,00 €

Pour tout renseignement et si vous fleurissez occasionnellement une tombe abandonnée par la famille, merci de prendre contact avec le Service Administration Générale 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr